

Association d'Aide aux Personnes Inadaptées du Sud Essonne

Foyer de Jour

« Le Pont de Pierre »

ZAC Maison Neuve – 91220 Brétigny-sur-Orge

Tél : 01.60.85.26.40 – Fax : 01.60.85.26.41

Objet : Compte rendu de la réunion C.V.S. du Jeudi 05 juillet 2018

Personnes présentes :

- Jessica Marques : présidente du CVS, représentante des personnes accueillies.
- Fatim N'Diaye: représentante des personnes accueillies.
- Mr Bantwell : Directeur du Foyer Le Pont de Pierre.
- Mr Beck Joshua : Représentant des salariés.
- Mme Febvre Marie-laure : Représentante des salariés.
- Mme Barre : représentante des familles.
- Mr Valenduc : Représentant des familles.
- Mme Fourquié : Représentante de l'AAPISE.

Personne non excusée :

- Mr Betrancourt : Conseiller municipal.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 23 novembre 2017.
- 2) Avis consultatif concernant le nouveau règlement de fonctionnement.
- 3) Demande d'installation d'un chalet dans le jardin du foyer : permettre aux adultes qui le souhaitent de partager des moments d'intimité. (notamment les couples).
- 4) Demande d'aménagement d'un espace calme pour les temps de pause. (trop de bruit dans la grande salle).
- 5) Repeindre la grande salle et en refaire la décoration. Rénover l'espace « Bar ».
- 6) Demande d'aménagement du jardin avec des transats, une balancelle et la construction d'un terrain de boules (pétanque).
- 7) Faire des travaux à la boutique pour qu'elle soit propre et faciliter le rangement.
- 8) Demande de construction d'un foyer d'hébergement pour dormir.
- 9) Organiser une sortie pour tout le foyer dans un parc d'attraction.
- 10) Faire attention à la propreté et à l'entretien des véhicules. Qui s'en occupe ?
- 11) Idée ; Partager des activités et/ou des séjours avec des personnes extérieures au foyer. (partenariat avec d'autres établissements).
- 12) Question : est-il possible d'inviter des amis au foyer, pour passer une journée ? si oui, comment faire et à qui s'adresser pour organiser cette journée ?

La séance est ouverte par Jessica Marques à 14h15, nommée ce jour Présidente du CVS.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 23 novembre 2017

Le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2017 est approuvé. Il est signé par Monsieur Arnaud Valenduc, précédent Président du CVS.

1 bis) Avancée de certaines demandes des précédentes réunions du C.V.S.

A) Le chemin sécurisé pour se rendre à Auchan et à l'arrêt de bus « Maison Neuve » :

Mail en date du 23/01/2018 du foyer « Le Pont de Pierre » et de l'E.S.A.T « Les Ateliers du Vieux Châtres » à l'attention des élus municipaux concernés et de la commission d'accessibilité :

« Concernant l'accessibilité entre le foyer et le centre commercial Auchan (document A), nous validons la proposition de chemin (coté magasin Aldi). Nous attirons votre attention sur la nécessité d'installer des bornes empêchant le stationnement de véhicules sur le trottoir. Face à Aldi, le trottoir est très souvent occupé par des véhicules.

Concernant l'accessibilité du foyer à l'arrêt de bus face à la station-service (document B), nous ne sommes pas en accord avec la proposition. Effectivement, celle-ci nécessite d'importants travaux à l'intérieur du foyer, un réaménagement de l'espace jardin, un financement que nous n'avons pas.

Cependant, les adultes en situation de handicap accueillis au sein de l'ESAT « Les Ateliers du Vieux Châtres » et du foyer « Le Pont de Pierre » ont l'avantage de se trouver à proximité de l'arrêt de bus « La Ferme ». L'accessibilité à cet arrêt de bus est déjà existant et sécurisé et ne nécessite pas d'aménagement supplémentaire. Néanmoins, les difficultés rencontrées aujourd'hui par nos usagers sont le manque de place au sein du bus (50 personnes en situation de handicap vers 16h15 + les personnes extérieures de la zone artisanale et commerciale) lorsqu'ils le prennent à la ferme. Cela justifie à ce jour leurs déplacements quotidiens à l'arrêt de bus « Maison Neuve » face à la station-service.

Nous attirons votre attention sur les importantes constructions en cours de réalisation (cinéma, restaurants, boutiques...) au sein de la ZAC et vont engendrer une augmentation de la population prenant le bus.

Au regard de ces éléments :

- Travaux importants et coûts excessifs pour l'accessibilité à l'arrêt de bus « Maison Neuve » proche de la station-service,
- Difficultés pour les différents acteurs de trouver un accord favorable à chacun,

- Proximité et accessibilité existante et sécurisée pour le foyer et l'ESAT vers l'arrêt de bus « La Ferme ».

Par conséquent, Il nous paraît opportun de privilégier l'arrêt « La Ferme » afin de rejoindre la gare pour nos publics. Mais pour que cela soit réalisable, il est absolument nécessaire d'augmenter la fréquence du bus sur cette ligne entre 8h00 et 08h30 le matin en partant de la gare vers l'arrêt « La Ferme », et entre 16h15 et 16h30 l'après-midi en partant de l'arrêt « La Ferme » vers la gare . Il nous paraît judicieux que la mairie de Brétigny sur Orge entre en contact avec la société de bus concernée afin d'étudier ce projet. »

B) Dossier sur les allées détériorées

L'association a assigné le tribunal du fait que nous restons sans réponse de la partie adverse.

Notre assurance nous a transmis en avril 2018 un mail reçu par son avocat :

« Chère Madame,

Cette affaire a été évoquée à l'audience de procédure du Tribunal de Grande Instance d'Evry le 12 avril dernier pour laquelle AXA FRANCE a enfin constitué Avocat.

Un renvoi a été ordonné à la mise en état du **11 octobre 2018**, mon Confrère, Avocat de la compagnie AXA FRANCE, devant cependant conclure impérativement avant le 28 juin.

Je ne manquerai par conséquent pas de vous tenir informée et vous souhaite bonne réception de la présente.

Veuillez croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments distingués. ».

2) Avis consultatif concernant le nouveau règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement a été actualisé dans son intégralité par l'équipe éducative, thérapeutique, la secrétaire et le Directeur Adjoint de l'établissement.

Le conseil de la Vie Sociale a pour mission de donner un avis consultatif et de faire des propositions sur le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Il est ensuite transmis au responsable associatif de la commission des documents pour validation.

Mis en œuvre pour une durée de 5 ans, il sera transmis à l'ensemble des familles des personnes accueillies.

Le CVS, au regard du document, approuve le nouveau règlement de fonctionnement tout en précisant qu'il fait pleinement confiance aux professionnels du foyer « Le Pont de Pierre ».

3) Demande d'installation d'un chalet dans le jardin du foyer : permettre aux adultes qui le souhaitent de partager des moments d'intimité. (notamment les couples)

Une demande d'investissement 2018 auprès de notre tarificateur concerne le remplacement d'un abri de jardin vétuste par un chalet (ou produit similaire). Nous n'avons pas reçu aujourd'hui la réponse en lien avec cette demande.

Si cette demande d'investissement est validée, il faudra étudier la faisabilité d'adapter ce lieu pour accueillir notre public notamment pour répondre aux différentes normes en vigueur (sécurité, thermique...).

4) Demande d'aménagement d'un espace calme pour les temps de pause. (trop de bruit dans la grande salle).

La solution envisageable est l'aménagement de la salle polyvalente (sport et musique) en salle de repos lors des temps de pause. Il est nécessaire de réfléchir à des équipements adaptés.

5) Repeindre la grande salle et en refaire la décoration. Rénover l'espace « bar ».

La dernière rénovation de la grande salle remonte maintenant à quelques années mais celle-ci est globalement en bon état. L'homme d'entretien dispose de 15h hebdomadaires pour mener ses missions. De fait, il paraît nécessaire de solliciter une entreprise pour rénover la grande salle. Cette demande est à étudier par la Direction.

Concernant la décoration de la grande salle, celle-ci est envisageable tout en rappelant que les fauteuils et canapés sont récents (point abordé dans une précédente réunion du CVS).

L'activité « Tout en palettes » se propose de rénover le bar de la grande salle, avec le budget nécessaire.

Face à ces demandes de rénovation, il convient de préciser que de nombreux chantiers sont programmés ou en attente (décision de justice ou accord de budgets).

- Travaux de rénovation de la galerie associative « Le Pas' Sage,
- Bétonnage de l'allée menant au parking extérieur (coté portillon),
- Réfection de la clôture d'origine de l'établissement,
- Remplacement du portail d'origine donnant l'accès au parking intérieur à l'établissement,
- Remplacement du portillon d'origine donnant l'accès à l'établissement,

- Remplacement d'un abri de jardin type chalet,
- Acquisition d'un ALGECO,
- Rénovation des allées du foyer...

6) Demande d'aménagement du jardin avec des transats, une balancelle et la construction d'un terrain de boules. (pétanque)

Le jardin (partie arrière) a été décoré pour la saison d'été 2018. Le matériel de type « transats, balancelle » est manquant. La problématique actuelle est l'absence d'un lieu de stockage. Un module de type ALGECO va être acheté si aucune contre-indication n'est apportée par le service de l'urbanisme municipal. Une fois cette acquisition réalisée, les achats d'aménagement du jardin seront envisageables.

Concernant la construction d'un terrain de pétanque, il est nécessaire de mener une étude du projet d'autant plus que l'établissement se doit de diversifier et d'adapter ses supports sportifs pour répondre aux besoins émergents des personnes accueillies (avancée en âge).

Un terrain de pétanque nécessite un entretien régulier (désherbage, passer le râteau). Le temps alloué à l'entretien par les services généraux est restreint. Ce travail peut être mené par un groupe dans le cadre d'une activité.

7) Faire des travaux à la boutique pour qu'elle soit propre et faciliter le rangement.

Les travaux de peinture de la galerie associative (partie accueil du public) seront réalisés du 16 au 20/07/2018. L'arrière-boutique sera rénovée et repeinte durant la semaine de fermeture de l'établissement lors des vacances de la Toussaint.

8) Demande de construction d'un Foyer d'hébergement « pour dormir ».

L'étude de ce projet d'envergure est d'ordre associatif. Le foyer « Le Pont de Pierre » et plus précisément la Direction mentionne entre autre ce besoin d'orientation dans ses différents rapports ou réunions de travail.

Il convient de préciser que pour construire un foyer d'hébergement « pour dormir », il est nécessaire d'obtenir l'agrément par le financeur, c'est-à-dire l'autorisation de fonctionnement. Pour obtenir cet agrément, il convient de répondre à un appel d'offre du financeur. Sans appel d'offre, une association ne peut faire valoir son projet. Face à cette difficulté, les familles peuvent entrer en contact avec l'association A.A.P.I.S.E. afin de réfléchir ensemble sur cette problématique.

Les représentants des familles vont contacter les familles à ce sujet.

9) Organiser une sortie pour tout le Foyer dans un parc d'attraction.

Le financement de cette proposition de sortie concerne les produits issus des ventes effectuées à la galerie associative « Le Pas' Sage » ou des dons.

L'équipe institutionnelle veille à ce que l'utilisation de ce budget réponde aux attentes d'une majorité de personnes accueillies. Ces dernières sont concertées chaque année. Il est donc nécessaire de vérifier si l'organisation d'une sortie dans un parc d'attraction est préférée à un spectacle ou à un autre événement, tout en prenant en compte le budget alloué.

10) Faire attention à la propreté et à l'entretien des véhicules. Qui s'en occupe ?

Les véhicules sont nettoyés intérieurement et extérieurement par l'homme d'entretien. Les conditions climatiques peuvent justifier en partie qu'ils soient moins propres l'hiver qu'en été. Une attention peut également être portée sur cet aspect notamment lors des retours d'activités extérieures (forêt...)

11) Idée : partager des activités et/ou des séjours avec des personnes extérieures au Foyer. (partenariats avec d'autres établissements)

Cette demande est tout à fait envisageable. Il convient de réfléchir entre partenaires sur les modalités d'organisation (encadrement, locaux, budget...)

12) Question : est-il possible d'inviter des amis au Foyer, pour passer une journée ? Si oui, comment faire et à qui s'adresser pour organiser cette journée ?

Le fait que les personnes accueillies invitent des amis au foyer est réglementairement possible. Il est nécessaire d'obtenir des autorisations si la personne invitée est par exemple sous protection juridique. Cependant, cet aspect est à réfléchir en équipe car cela peut nécessiter des aménagements de fonctionnement.

La date du prochain « Conseil de la Vie Sociale n'est pas encore fixée.

La séance est levée à 16h15 par Jessica Marques, Présidente du « Conseil de la Vie Sociale ».